

REPUBLIQUE DU BENIN

AUTORITE DE REGULATION DES COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES ET DE LA POSTE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

N°007/ARCEP/PRMP/SPRMP/2018 du 108 JUN 2018

RELATIF AU

**« RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ETUDE DE
FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UN SIMULATEUR
TARIFAIRE A L'ARCEP-BENIN »**

Source de financement : Budget de l'ARCEP-BENIN

GESTION : 2018

Imputation budgétaire : 605720

JUIN 2018

BON A LANCER

Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt

Recrutement d'un cabinet pour l'étude de faisabilité de la mise en place d'un simulateur tarifaire à l'ARCEP-BENIN

AMI N° 007/ARCEP/PRMP/SPRMP/2018

108 JUIN 2018
Date :

Intitulé Sommaire des Prestations

1. Le présent appel à manifestation d'intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « La Nation » du 16 février 2018, sur le Portail Web des Marchés Publics, ainsi que sur le site Web de l'ARCEP-BENIN.
2. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN) a inscrit dans son Budget Exercice 2018 des ressources et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ces ressources pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au **recrutement d'un cabinet pour l'étude de faisabilité de la mise en place d'un simulateur tarifaire à l'ARCEP-BENIN.**
3. Dans un environnement des communications électroniques marqué par une forte concurrence et l'évolution sans cesse croissante des technologies de l'information et de la communication, les besoins des utilisateurs divergent fortement et peuvent entraîner des stratégies diverses et variées de la part des opérateurs et fournisseurs de services.

La protection des intérêts de l'utilisateur représente une priorité pour l'ARCEP-BENIN qui dans son plan stratégique 2018-2021 s'est fixée comme objectif de mettre à la disposition des utilisateurs toute l'information nécessaire pour une meilleure maîtrise de leurs droits et devoirs.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente activité relative à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise place d'un simulateur tarifaire.

BON A LANCER

En effet, le simulateur tarifaire est un outil de simulation qui permet en quelques clics d'évaluer le budget à allouer aux services en fonction des offres commerciales des opérateurs et aide à choisir la solution ou l'offre la plus adéquate aux besoins de l'utilisateur dans les limites de son budget.

4. Les prestations à réaliser dans le cadre de cette étude sont les suivantes :
- ✓ apprécier l'opportunité de développement d'un simulateur tarifaire ;
 - ✓ proposer, le cas échéant, les modalités de mise en place d'un simulateur tarifaire ;
 - ✓ proposer les cahiers des charges de l'outil.
5. Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert à tout cabinet de consultants, national ou international, possédant des compétences avérées dans les domaines à aborder par l'étude. Les cabinets intéressés par le présent appel à manifestation d'intérêt doivent fournir **un dossier de 15 pages au maximum et rédigé en langue française** comprenant :
- **une déclaration de manifestation d'intérêt** signée du représentant du cabinet et précisant que le candidat a l'intention de soumissionner à la Demande de Propositions s'il est présélectionné ;
 - **une note de présentation du cabinet ;**
 - **une note indiquant les moyens humains** qu'il compte mettre en œuvre pour réaliser la mission (le Chef de mission et son (ses) collaborateur(s), le cas échéant, avec leur(s) fonction(s) respective(s).
6. La mission sera confiée à un cabinet de consultants ayant des références dans des missions similaires et une expérience avérée dans le domaine de mise en place de système informatique de comparaison de tarif.
7. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations ci-après :
- ✓ nature des activités du candidat et relation avec le domaine des prestations **(15 points)** ;
 - ✓ preuve d'une expérience professionnelle minimale de cinq (5) ans **(10 points)** ;
 - ✓ justificatifs d'une expertise en conception, réalisation et mise en œuvre de solutions informatiques et de télécommunications **(15 points)** ;
 - ✓ justificatifs d'une expertise en audit de Système d'Information **(10 points)** ;

BON A LANCER

- ✓ justificatifs d'une expertise en Gestion du changement (10 points) ;
 - ✓ preuve de réalisation d'au moins deux (02) missions similaires dans le domaine (10 points) ;
 - ✓ organisation technique et managériale du cabinet (10 points) ;
 - ✓ qualifications générales et le nombre de personnels professionnels (20 points).
8. Une liste de cinq (05) premiers candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations et ayant obtenu une note supérieure ou égale à soixante dix points sur cent (70/100) sera établie par l'ARCEP-BENIN, lorsqu'il y aura plus de cinq (05) candidats. Ces candidats présélectionnés seront invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : « *sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût)* ».
9. L'ARCEP-BENIN se réserve le droit, le cas échéant, de ne pas donner suite à cet avis de manifestation d'intérêt.
10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence tous les jours ouvrables de **09 heures à 12 heures et de 16 heures à 18 heures** à l'adresse ci-dessous indiquée :
- Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ARCEP-BENIN sis au 1^{er} étage de l'immeuble MAERSK HOUSE, Zone OCBN, lot 531, 01 BP 2034 Cotonou (BENIN), Tél : +229 21 31 01 65, Fax : +229 21 31 00 67, courriel : sprmp@arcep.bj, contact@arcep.bj*
11. Les candidats doivent présenter leurs manifestations d'intérêt rédigées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies dans une enveloppe fermée portant la mention « **MANIFESTATION D'INTERET RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA MISE EN PLACE D'UN SIMULATEUR TARIFAIRE A L'ARCEP-BENIN** ».
- NB : Toutes autres mentions ou signes distinctifs portés sur l'enveloppe extérieure qui pourraient indiquer l'origine ou la provenance des plis, entraîneraient leur élimination automatique.***
12. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **18 JUN 2018** à 10 heures précises.

BON A LANCER

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures 30 minutes en séance publique dans la salle de conférence de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-BENIN) en présence des soumissionnaires ou leurs représentants qui désirent y participer.

13. Les résultats de la pré qualification seront connus des candidats conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article 40 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin au plus tard un (01) mois à compter de la date limite de dépôt des plis.

Cotonou, le **10 08 JUIN 2018**

La Personne Responsable
des Marchés Publics,



[Signature]
Flavien BACHABI

BON A LANCER